



# **- CHALLENGE MOZAÏC -**

**- Règlement saison 2009 – 2010**



**L'esprit :** - Lier la compétition et la formation des jeunes (entraîneurs, arbitres et encadrement)  
- Récompenser un maximum de clubs chaque année.

## **PHASE 1 (3 critères)**

1) Classement des équipes à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase :

1 <sup>er</sup> : 8 points	5 <sup>ème</sup> : 4 points
2 <sup>ème</sup> : 7 points	6 <sup>ème</sup> : 3 points
3 <sup>ème</sup> : 6 points	7 <sup>ème</sup> : 2 points
4 <sup>ème</sup> : 5 points	8 <sup>ème</sup> : 1 point

2) Progression, en pourcentage, du nombre de licenciés jeunes (mini à cadets), par rapport à la saison précédente.

Attribution des points :

- entre 0% et 5 % :	2 points
- entre 5 % et 10 % :	3 points
- entre 10 % et 20 % :	4 points
- au-delà de 20 % :	5 points

3) Pourcentage du nombre de licences « D » dans le club :

entre 1% et 2 % :	2 points
- entre 2 % et 3 % :	3 points
- entre 3 % et 4 % :	4 points
- entre 4 % et 5 % :	5 points
- au-delà de 5 % :	6 points

18 équipes seront récompensées sur la base de ces 3 critères. Un club ne peut recevoir, au maximum, que 2 dotations par saison.

6 autres clubs seront récompensés sur la base des critères 2 et 3 (le maximum de 2 dotations par club s'applique).

## **PHASE 2 (3 critères)**

1) Classement des équipes à l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase :

1 <sup>er</sup> : 8 points	5 <sup>ème</sup> : 4 points
2 <sup>ème</sup> : 7 points	6 <sup>ème</sup> : 3 points
3 <sup>ème</sup> : 6 points	7 <sup>ème</sup> : 2 points
4 <sup>ème</sup> : 5 points	8 <sup>ème</sup> : 1 point

2) Nombre de participants à un examen départemental (arbitre ou OTM)

Attribution d'1 point par candidat

3) Nombre de participants à un examen départemental encadrement (animateur, initiateur)

Attribution d'1 point par candidat

18 équipes seront récompensées sur la base de ces 3 critères. Un club ne peut recevoir, au maximum, que 2 dotations par saison.

6 autres clubs seront récompensés sur la base des critères 2 et 3 (le maximum de 2 dotations par club s'applique).

Un club ayant reçu 2 dotations pour la saison 2008/2009, ne pourra pas prétendre à une nouvelle dotation pour la saison 2009/2010.

Un club ayant reçu 1 dotation pour la saison 2008/2009, ne pourra se voir attribuer qu'une seule dotation pour la saison 2009/2010.